

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2011

Arrêtés par le Conseil d'administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne en date du 27 janvier 2012 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire du 28 mars 2012

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	4
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE	4
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE CREDIT AGRICOLE.....	5
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE.....	6
COMPTE DE RESULTAT	11
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	12
BILAN ACTIF	13
BILAN PASSIF	14
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	15
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	15
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	17
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES	17
1.1. Normes applicables et comparabilité	17
1.2. Format de présentation des états financiers.....	18
1.3. Principes et méthodes comptables.....	19
1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31).....	40
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	43
2.1. Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice	43
2.2. Participations non consolidées.....	43
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	43
3.1. Risque de crédit.....	44
3.2. Risque de marché.....	49
3.3. Risque de liquidité et de financement.....	52
3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change.....	54
3.5. Risques opérationnels.....	55
3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires.....	55
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT.....	57
4.1. Produits et Charges d'intérêts	57
4.2. Commissions nettes.....	57
4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	58
4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente.....	59
4.5. Produits et charges nets des autres activités	60
4.6. Charges générales d'exploitation.....	60
4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	60
4.8. Coût du risque	61
4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs.....	61

4.10. Impôts.....	61
4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.....	63
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	64
6. NOTES RELATIVES AU BILAN.....	64
6.1. Caisse, Banques centrales.....	64
6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	64
6.3. Instruments dérivés de couverture	65
6.4. Actifs financiers disponibles à la vente.....	66
6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle.....	67
6.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers	68
6.7. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle	69
6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.....	69
6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.....	70
6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés.....	71
6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers	71
6.12. Immeubles de placement.....	72
6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition).....	72
6.14. Provisions.....	73
6.15. Capitaux propres.....	75
6.16. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle	78
7. AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS.....	79
7.1. Détail des charges de personnel.....	79
7.2. Effectif.....	80
7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies.....	80
7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies.....	80
7.5. Autres avantages sociaux.....	82
7.6. Rémunérations des dirigeants.....	82
8. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES.....	83
9. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS.....	84
10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	84
10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût.....	84
10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.....	86
11. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	87
12. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2011	88

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne,
Société à capital et personnel variable
Siège social : 269, faubourg Croncels – 10000 Troyes
Siren 775 718 216 RCS Troyes
Code NAF : 6419Z

Sont rattachées à la Caisse régionale 90 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Selon la méthode de l'Entité consolidante, les comptes consolidés intègrent les comptes de la Caisse régionale, des Caisses locales et d'un fonds dédié.

Par convention, la dénomination « Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne » désignera l'entité consolidante dans les présentations suivantes.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2011, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,25 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,47 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011, soit 0,28 % de son capital, contre 9 324 639 actions propres au 31 décembre 2010.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A à hauteur de leurs fonds propres.

La Caisse régionale fait partie du périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole.

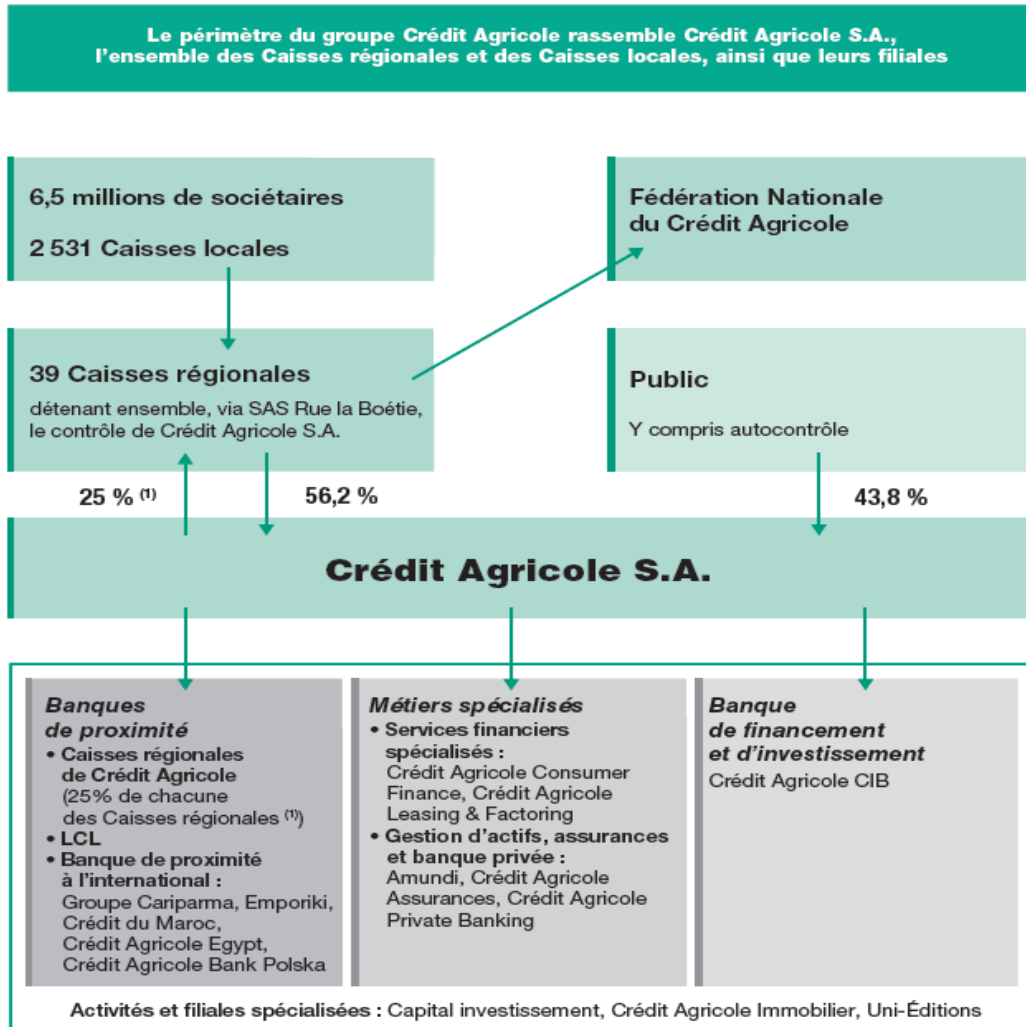
Organigramme simplifié du groupe Crédit Agricole

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,5 millions de sociétaires qui élisent quelques 32.200 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole s.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole s.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32) à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole s.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



Au 31 décembre 2011

(1) À l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

Relations internes au Crédit agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses Régionales**

Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A. intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité («FRBLS») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- **Garanties Switch**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses Régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mise en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25% de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole SA exerce sur les Caisses régionales.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le

mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA, compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole SA. Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole SA. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en PNB, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des sociétés mises en équivalence chez Crédit Agricole SA.

➤ Informations relatives aux parties liées

- **Relations entre la Caisse régionale et les Caisses locales**

L'encours des comptes courants ordinaires des Caisses locales est de 143.140 milliers d'euros au 31 décembre 2011. Elles ne possèdent pas de comptes courants bloqués. Au sein du capital de Champagne-Bourgogne, les parts sociales détenues par l'ensemble des Caisses Locales s'élèvent à 79.392 milliers d'euros.

- **Relations entre la Caisse régionale et ses principales filiales :**

<i>En milliers d'euros</i>	Participations		Refacturation Crédit Agricole Champagne-Bourgogne aux filiales HT en K€
	Valeur au bilan	% de capital détenu	
CADINVEST	8 427	100,00	0
CACB IMMOBILIER	4 609	100,00	140
ICAUNA FINANCES	908	97,60	0
Valeur au bilan	13 944		

• **Principaux dirigeants au 31 décembre 2011 :**

Président	Administrateurs
M. Vincent DELATTE	M. Alain BORDET M. Damien CONTAT M. Jean-Paul GOURLOT Mme Florence LEMAIRE-SEPTIER M. Luc LEVEQUE M. Christophe MASSON M. Denis PELLETIER M. Jean-François RENAULT M. Jean-René TRAMEAU Mme Ghyslaine VERSTRAETE
Vice-Présidents	
M. Yves JOLLY M. Dominique CATHERINET M. Roland DENIS M. Bernard MOISSETTE	
Autres membres du bureau	
M. Michel DOMBRECHT M. Alain FLORIOT M. Joël GRUAT	
Direction Générale	Direction Générale Adjointe
M. François MACE	M. Alain ANDREOSE M. Pierre FORT

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31.12.2011	31.12.2010
Intérêts et produits assimilés	4.1	407 585	391 533
Intérêts et charges assimilées	4.1	-230 505	-225 154
Commissions (produits)	4.2	189 839	193 698
Commissions (charges)	4.2	-18 348	-18 659
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-529	-97
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4, 6.4	19 348	17 219
Produits des autres activités	4.5	3 185	5 079
Charges des autres activités	4.5	-1 200	-4 927
PRODUIT NET BANCAIRE		369 375	358 692
Charges générales d'exploitation	6.6, 7.1, 7.4, 7.6	-181 236	-176 947
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-7 321	-6 976
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		180 818	174 769
Coût du risque	4.8	-28 135	-32 476
RESULTAT D'EXPLOITATION	4.1	152 683	142 293
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-41	-326
Variations de valeur des écarts d'acquisition		0	0
RESULTAT AVANT IMPOT		152 642	141 967
Impôts sur les bénéfices	4.10	-46 076	-44 000
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
RESULTAT NET		106 566	97 967
Intérêts minoritaires			-1
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		106 566	97 968

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>Notes</i>	31.12.2011	31.12.2010
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat net part du groupe	106 566	97 968
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-7 672	-6 002
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	0	0
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	494	-1 334
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence	-7 178	-7 336
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	0	0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	-7 178	-7 336
<i>4.11</i>		
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe	99 388	90 632
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires	0	0
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	99 388	90 632

Les montants sont présentés nets d'impôts

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2011	31.12.2010
CAISSE, BANQUES CENTRALES	6.1	52 855	52 541
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6.2	14 602	14 572
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	3.2-3.4	40 313	38 992
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	6.4-6.6	792 217	790 993
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1-3.3-6.5-6.6	428 385	313 770
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	3.1-3.3-6.5-6.6	9 212 758	8 858 331
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		28 407	11 044
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHÉANCE	6.6-6.8	120 684	104 458
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	6.10	69 847	83 604
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	6.11	229 984	148 376
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES		0	0
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE		0	0
IMMEUBLES DE PLACEMENT	6.12	4 644	4 600
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6.13	75 428	72 309
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6.13	106	51
ECARTS D'ACQUISITION		0	0
TOTAL DE L'ACTIF		11 070 230	10 493 641

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2011	31.12.2010
BANQUES CENTRALES	6.1	0	0
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6.2	6 537	4 815
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	3.2-3.4	33 277	18 284
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.3-6.7	5 822 055	5 703 631
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	3.1-3.3-6.7	3 422 782	2 990 565
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	3.2-3.3-6.9	2 492	120 195
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	3.4	34 148	27 406
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	6.10	5 655	46 935
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	6.11	173 833	145 979
DETTES LIEES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES		0	0
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE		0	0
PROVISIONS	6.14	48 787	47 569
DETTES SUBORDONNEES	3.2-3.3-6.9	196 470	201 695
TOTAL DETTES		9 746 036	9 307 074
CAPITAUX PROPRES	6.15		
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		1 324 185	1 186 558
CAPITAL ET RESERVES LIEES		435 957	385 884
RESERVES CONSOLIDEES		863 944	777 812
GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		-82 283	-75 106
RESULTAT DE L'EXERCICE		106 566	97 968
INTERETS MINORITAIRES		9	9
TOTAL DU PASSIF		11 070 230	10 493 641

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'Euros)	Capital et réserves liées			Capital et réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées (1)	Elimination des titres auto-détenus						
Capitaux propres au 1er janvier 2010	200 214	951 569	0	1 151 783	-67 823	0	1 083 960	9	1 083 969
Augmentation de capital	23 013			23 013			23 013		23 013
Distributions versées en 2009		-11 045		-11 045			-11 045		-11 045
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0	-7 337		-7 337		-7 337
Résultat au 31.12.2009				0		97 968	97 968		97 968
Autres variations		-54		-54	54		0		0
Capitaux propres au 31 décembre 2010	223 227	940 470	0	1 163 697	-75 106	97 968	1 186 559	9	1 186 568
Affectation résultat 2010		97 968		97 968		-97 968	0		0
Capitaux propres au 1er janvier 2011	223 227	1 038 438	0	1 261 665	-75 106	0	1 186 559	9	1 186 568
Augmentation de capital	3 629	46 443		50 072			50 072		50 072
Distributions versées en 2011		-11 831		-11 831			-11 831		-11 831
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0	-7 177		-7 177		-7 177
Résultat au 31.12.2011				0		106 566	106 566		106 566
Autres variations		-5		-5			-5		-5
Capitaux propres au 31 décembre 2011	226 856	1 073 045	0	1 299 901	-82 283	106 566	1 324 184	9	1 324 193

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les capitaux propres sont en progression en 2011, notamment du fait de l'opération d'émission par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne de Certificats Coopératifs d'Associés pour un montant de 51,3 millions d'euros, comprenant une prime d'émission nette de frais de 46,4 M€.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011	2010
Résultat avant impôts	152 642	141 967
Dotations nettes aux amortissement et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7 321	7 076
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	29 519	39 222
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
Résultat net des activités d'investissement	88	326
Résultat des activités de financement	10 596	10 932
Autres mouvements	23 388	-3 668
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	70 912	53 888
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-136 188	29 399
Flux liés aux opérations avec la clientèle	36 773	-238 729
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-113 287	117 460
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs détenus à la vente	17 186	-3 219
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs détenus à échéance	-17 047	-26 465
Flux liés aux autres opérations affectant des immeubles de placement	93	-2 652
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-81 974	36 741
Impôts versés	-73 786	-31 644
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-368 230	-119 109
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	-144 676	76 746
Flux liés aux participations (1)	-3 994	-4 867
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-10 536	-9 200
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-14 530	-14 067
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	38 171	11 967
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	-15 821	-16 865
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	22 350	-4 898
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	-136 856	57 781
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	200 753	142 975
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	52 541	51 069
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	148 212	91 906
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	64 220	200 753
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	52 855	52 541
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	11 365	148 212
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-136 533	57 778

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)
Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne ne détient pas de solde de trésorerie indisponible.

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2011, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de l'entité s'élève à - 4,0 M€, portant notamment sur les opérations suivantes :

- acquisition de titres Sas Crédit Agricole PME pour 1,4 M€
- acquisition de titres Sas Sacam International pour 1,2 M€
- acquisition de titres Sas Sacam Fia Net Europe pour 0,8 M€
- acquisition de titres Sas Sacam Avenir pour 0,6 M€

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des porteurs du capital comprend le paiement des intérêts et dividendes versés, à hauteur de 11,8 M€, l'émission de Certificats Coopératifs d'Associés pour 51,3 M€, et le remboursement net de parts sociales pour 1,3 M€.

(3) Dont remboursement de Titres Subordonnés Remboursables pour 5,3 M€.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2011 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out ») en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2010.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2011.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droits de souscription d'actions.	23 décembre 2009 (UE n°1293/2009)	1er janvier 2011
Amendement des normes IFRS 1R, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants.	30 juin 2010 (UE n°574/2010)	1er janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat	19 juillet 2010 (CE 632/2010)	1er janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1er janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres.	23 juillet 2010 (UE n°662/2010))	1er janvier 2011
Amendements portant améliorations annuelles (2008-2010) modifiant les normes et interprétations suivantes : IFRS1, IFRS 3R, IFRS 7, IAS 1, IAS 27, IAS 34, IFRIC13	18 février 2011 UE n° 149/2011	1er janvier 2011

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement d'IFRS 7 sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n°1205/2011)	1 ^{er} janvier 2012

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2011.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés.
- la valorisation des entités mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

• Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.
 - o Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

Trading sur option	Nominal	Juste valeur
Obligation Hypérion (alternatif)	2 000	1 677
EMTN Oto CFO Premium (alternatif)	2 550	1 686
EMTN double Look Back JP Morgan (alternatif)	3 000	1 959
Total	7 550	5 322

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus,

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Les titres non cotés SAS Rue la Boétie, classés en AFS, ont une « nature particulière ». Ils sont essentiels à la structure mutualiste du groupe. Leur détention permet d'assurer la stabilité et la cohésion au sein des différentes entités du Groupe. Compte tenu du contexte de crise financière et de la volatilité des marchés constatée ces dernières années, le calibrage de la durée d'observation pour ces titres stratégiques doit être modifié dans la mesure où la période de 3 ans ne permet plus, dans ce contexte, d'appréhender les caractéristiques spécifiques de ces titres, qui, par ailleurs, ne peuvent être librement cédés par les Caisses régionales sur le marché. Ainsi, une indication objective de baisse prolongée est dorénavant constatée lorsque la situation de moins-value latente de ces titres au regard de leur valeur comptable s'étend sur une période de plus de 10 ans (qui correspond mieux à la nature de ces titres particuliers).

Les conséquences de ce changement de critère de dépréciation sont présentées au niveau de la note 6.4 « Actifs financiers disponibles à la vente ».

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du

cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- Date d'enregistrement des titres

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas.

Les informations sur les reclassements réalisés par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

- Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).
 - o Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle.

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne a constaté des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les provisions sectorielles ou les provisions collectives, calculées à partir des modèles Bâle II.

Les provisions collectives, établies selon les principes du groupe Crédit-Agricole, visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

A compter de 2011, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne a constaté des provisions sectorielles destinées à couvrir des risques sur les encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement d'activités identifiées et cycliques. La provision « filière » est constituée sur la base des encours stressés de la filière, en prenant pour hypothèse la dégradation de la qualité de ces encours. Le stress, tient compte des indicateurs externes et internes. La provision évolue à contre cycle de la conjoncture économique.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence

prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ **Passifs financiers**

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

✓ **Produits de la collecte**

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché. Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.17.

✓ **Instruments dérivés**

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

• La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- **Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tel que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité

implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

Ces titres, listés dans la note 2.2 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme

IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ **Provisions (IAS 37 et 19)**

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;

- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes

Des informations détaillées sont fournies au point 6.17.

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01 janvier 2010 la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ».

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise relèvent des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

La charge relative aux souscriptions d'actions est désormais comptabilisée dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidées part du Groupe ».

➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans

la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 10% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable ;
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 50 ans
Second œuvre	20 à 30 ans
Installations techniques	10 à 20 ans
Agencements	5 à 10 ans
Mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés pour les actifs monétaires en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions de placement entrent notamment dans cette catégorie.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,

iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ **Contrats de location (IAS 17)**

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
 - le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales

et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Consolidation des entités ad hoc**

La consolidation des entités ad-hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier le fonds dédié SEQUANA.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a délégué ses pouvoirs de décision ;
- le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2011 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1. Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué en 2011.

2.2. Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Au 31 décembre 2011, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est $\geq 20\%$ et dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

Nom de l'entité	Valeur au bilan (en K€)	% de contrôle	Motif de non consolidation
SAS CADINVEST	8 427	100%	Activité jugée non significative pour la CR
SAS CACB IMMOBILIER	4 609	100%	Activité jugée non significative pour la CR
SA ICAUNA FINANCES	908	97,6%	Entité non significative, en-dessous des trois seuils de notion de contrôle

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

Les informations narratives figurent dans le rapport de gestion.

La gestion des risques bancaires au sein du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est assurée par la Direction Contrôle et Conformité qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1. Risque de crédit

(cf. Rapport de gestion – chapitre Facteurs de risques)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	14 602	14 572
Instruments dérivés de couverture	40 313	38 992
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	186 376	172 259
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	1 650	7 465
Prêts et créances sur la clientèle	9 212 758	8 858 331
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	120 684	104 458
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	9 576 383	9 196 077
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 596 270	1 587 173
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	182 891	200 878
Provisions - Engagements par signature	-1 508	-2 107
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 777 653	1 785 944
TOTAL EXPOSITION NETTE	11 354 036	10 982 021
Pour information		
Opérations internes au Crédit Agricole		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	426 735	
Engagements de financement donnés	100 000	
Engagements de garantie financière donnés	13 911	
Engagement d'ordre du Crédit Agricole (garantie Switch)	417 924	
TOTAL OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	958 570	

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31.12.2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives et sectorielles	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales					0
Etablissement de crédit	1 650				1 650
Institutions non établissement de crédit	986 257	8 031	-6 675		979 582
Grandes entreprises	1 526 326	77 638	-63 864	-15 041	1 447 421
Clientèle de détail	7 007 219	192 375	-133 911	-87 553	6 785 755
Total *(1)	9 521 452	278 044	-204 450	-102 594	9 214 408
Valeur au bilan					9 214 408

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 5 527 milliers d'euros

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

	31.12.2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales					0
Etablissement de crédit	7 462				7 462
Institutions non établissement de crédit	946 448	9 239	-6 410		940 038
Grandes entreprises	1 408 598	68 939	-50 817	-19 113	1 338 668
Clientèle de détail	6 732 875	169 313	-107 577	-85 932	6 539 366
Total *	9 095 383	247 491	-164 804	-105 045	8 825 534
Créances rattachées nettes					40 262
Valeur au bilan					8 865 796

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 5 424 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	0	3 500
Institutions non établissements de crédit	233 402	269 270
Grandes entreprises	546 144	528 219
Clientèle de détail	816 724	786 184
Total	1 596 270	1 587 173
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	28 906	0
Etablissement de crédit	13 911	0
Institutions non établissements de crédit	12 810	12 616
Grandes entreprises	119 391	160 181
Clientèle de détail	21 784	28 053
Total	196 802	200 850

Dettes envers la clientèle – ventilation par agent économique

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Administrations centrales	0	2
Institutions non établissements de crédit	20 138	9 979
Grandes entreprises	664 651	653 640
Clientèle de détail	2 737 993	2 314 799
Total	3 422 782	2 978 420
Dettes rattachées		12 145
Valeur au bilan	3 422 782	2 990 565

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	31.12.2011			
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Total
France (y compris DOM-TOM)	9 460 840	276 449	-203 457	9 257 383
Autres pays de l'UE	37 140	983	-681	36 459
Autres pays d'Europe	4 099	17	-3	4 096
Amérique du Nord	2 792	57	-57	2 735
Amériques Centrale et du Sud	188	52	-16	172
Afrique et Moyen Orient	13 669	454	-217	13 452
Japon	70			70
Asie et Océanie (hors Japon)	2 654	32	-19	2 635
Total *	9 521 452	278 044	-204 450	9 317 002
Créances rattachées nettes				
Provisions collectives et sectorielles				-102 594
Valeur au bilan				9 214 408

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 5 527 milliers d'euros

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

(en milliers d'euros)	31.12.2010			
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Total
France (y compris DOM-TOM)	9 027 338	245 751	-163 837	8 863 501
Autres pays de l'UE	43 189	722	-606	42 583
Autres pays d'Europe	3 759	20	-5	3 754
Amérique du Nord	2 812			2 812
Amériques Centrale et du Sud	262	105	-70	192
Afrique et Moyen Orient	16 524	893	-286	16 238
Asie et Océanie (hors Japon)	1 425			1 425
Japon	74			74
Total *	9 095 383	247 491	-164 804	8 930 579
Créances rattachées nettes				40 262
Provisions collectives				-105 045
Valeur au bilan				8 865 796

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 5 424 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	1 594 839	1 582 917
Autres pays de l'UE	868	3 017
Autres pays d'Europe	323	653
Amérique du Nord	87	139
Amérique Centrale et du Sud	4	1
Afrique et Moyen Orient	112	413
Japon	2	2
Asie et Océanie (hors Japon)	35	31
Total	1 596 270	1 587 173
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	196 653	200 838
Autres pays d'Europe	144	12
Afrique et Moyen Orient	5	
Total	196 802	200 850

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2010
France (y compris DOM-TOM)	3 400 827	2 956 358
Autres pays de l'UE	10 614	10 639
Autres pays d'Europe	4 070	5 494
Amérique du Nord	2 854	2 384
Amérique Centrale et du Sud	164	123
Afrique et Moyen Orient	3 058	2 794
Japon	289	163
Asie et Océanie (hors Japon)	906	465
Total (1)	3 422 782	2 978 420
Dettes rattachées		12 145
Valeur au bilan	3 422 782	2 990 565

(1) Au 31/12/2011 les montants incluent les dettes rattachées

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2011					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/11
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de capitaux propres						6 712	-10 282
Instruments de dette	0	0	0	0	0	33	-2 000
AFS - Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0
EC - Encours sains prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0
Réseau - Encours sains prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0
CLT - En cours sains prêts et avances							
<i>Institutions non établissements de crédit</i>	130 909	4			130 913	1 356	-6 675
<i>Grandes entreprises</i>	116 902	3 436	1 630		121 968	13 774	-78 905
<i>Clientèle de détail</i>	102 174	4 916	116		107 206	58 464	-221 462
Total	349 985	8 356	1 746	0	360 087	80 339	-319 324

	31/12/2010					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/10
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de capitaux propres						6 306	-10 198
Instruments de dette	0	0	0	0	0	24	-2 000
AFS - Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0
EC - Encours sains prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0
Réseau - Encours sains prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0
CLT - En cours sains prêts et avances							
<i>Institutions non établissements de crédit</i>	26 759		22		26 781	2 829	-7 256
<i>Grandes entreprises</i>	40 435	4 101	2 276		46 812	18 122	-83 543
<i>Clientèle de détail</i>	104 597	3 687	186		108 470	61 736	-236 908
Total	171 791	7 788	2 484	0	182 063	89 017	-339 905

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel*	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel*	Risque de crédit potentiel
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0	2411	2300	4711
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les autres contreparties	8 642	1 193	9 835	4 705	725	5 430
Total	8 642	1 193	9 835	7 116	3 025	10 141
Risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	8 642	1 193	9 835	7 115	3 025	10 140
- dérivés actions et sur indices						
- dérivés de crédit						
Total	8 642	1 193	9 835	7 115	3 025	10 140
Incidence des accords de compensation	0	0	0	0	0	0
Total après effets des accords de compensation	8 642	1 193	9 835	7 116	3 025	10 141

* calculé selon les normes prudentielles Bâle2

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2. Risque de marché

(cf. Rapport de gestion – chapitre Facteurs de risques)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments financiers dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31.12.2011						31.12.2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	de 0 à 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	de 0 à 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	2 119	19 078	19 116	40 313	38 992
. Swaps de taux d'intérêts	0	0	0	2 119	19 078	19 116	40 313	38 992
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous total	0	0	0	2 119	19 078	19 116	40 313	38 992
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	2 119	19 078	19 116	40 313	38 992

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31.12.2011						31.12.2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	de 0 à 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	de 0 à 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	7 071	19 087	7 119	33 277	18 284
. Swaps de taux d'intérêts	0	0	0	7 071	19 087	7 119	33 277	18 284
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous total	0	0	0	7 071	19 087	7 119	33 277	18 284
. Opérations de change à terme	0	0		0	0	0	0	0
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	7 071	19 087	7 119	33 277	18 284

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31.12.2011						31.12.2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	de 0 à 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	de 0 à 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	78	2 061	4 227	6 366	5 660
. Swaps de taux d'intérêts	0	0	0	69	2 044	4 227	6 340	5 637
. Caps-floors-collars	0	0	0	9	17	0	26	23
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments :	0	0	0	0	0	2 743	2 743	2 749
Dérivés sur actions & indices boursiers	0	0	0	0	0	2 743	2 743	2 749
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous total	0	0	0	78	2 061	6 970	9 109	8 409
. Opérations de change à terme	0	0	0	157	14	0	171	154
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	235	2 075	6 970	9 280	8 563

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31.12.2011						31.12.2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	de 0 à 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	de 0 à 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	78	2 061	4 227	6 366	4 661
. Swaps de taux d'intérêts	0	0	0	69	2 044	4 227	6 340	4 638
. Caps-floors-collars	0	0	0	9	17	0	26	23
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous total	0	0	0	78	2 061	4 227	6 366	4 661
. Opérations de change à terme				157	14		171	154
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	235	2 075	4 227	6 537	4 815

Opérations sur instruments financiers à terme : montant des engagements

	31.12.2011	31.12.2010
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Instruments de taux d'intérêt :	2 499 388	2 344 365
. Swaps de taux d'intérêts	2 485 536	2 330 151
. Caps-floors-collars	13 852	14 214
Instruments de devises et or	12 098	15 144
. Options de change	12 098	15 144
Autres instruments :	1 219	0
. Dérivés sur actions & indices	1 219	0
Sous total	2 512 705	2 359 509
. Opérations de change à terme	16 503	15 053
Valeurs nettes au bilan	2 529 208	2 374 562

Risque de change

(cf. rapport de gestion – chapitre Facteurs de risques)

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

	31.12.2011		31.12.2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>(en milliers d'euros)</i>				
EUR	11 056 002	11 056 002	10 483 262	10 483 267
Autres devises de l'UE	1 142	1 142	110	110
USD	9 975	9 975	7 296	7 290
JPY	545	545	625	625
Autres devises	2 566	2 566	2 348	2 349
Total bilan	11 070 230	11 070 230	10 493 641	10 493 641

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

	31.12.2011			31.12.2010		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
<i>(en milliers d'euros)</i>						
EUR		192 928		0	197 984	0
Total	0	192 928	0	0	197 984	0

(Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables)

3.3. Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion – chapitre Facteurs de risques)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.
Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

	31.12.2011				
	de 0 à 3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	79 614	10 994	43 851	293 926	428 385
Prêts et créances émis sur la clientèle	1 029 589	1 065 166	3 250 028	4 175 017	9 519 800
Total (1)	1 109 203	1 076 160	3 293 879	4 468 943	9 948 185
Créances rattachées					
Dépréciations					-307 042
Valeurs nettes au bilan					9 641 143

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

	31.12.2010				
	de 0 à 3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	214 928	13 080	24 710	58 489	311 207
Prêts et créances émis sur la clientèle	853 665	1 106 812	3 204 695	3 922 749	9 087 921
Total	1 068 593	1 119 892	3 229 405	3 981 238	9 399 128
Créances rattachées					100 680
Dépréciations					-327 707
Valeurs nettes au bilan					9 172 101

Dettes envers les établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2011				
	de 0 à 3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 412 117	1 420 013	1 693 592	1 296 333	5 822 055
Dettes envers la clientèle	2 221 356	56 772	836 789	307 865	3 422 782
Total (1)	3 633 473	1 476 785	2 530 381	1 604 198	9 244 837
Valeur au bilan					9 244 837

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010				
	de 0 à 3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 135 484	1 373 052	1 891 025	1 288 500	5 688 061
Dettes envers la clientèle	2 124 340	41 124	554 894	258 062	2 978 420
Total	3 259 824	1 414 176	2 445 919	1 546 562	8 666 481
Dettes rattachées					27 715
Valeur au bilan					8 694 196

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2011				
	de 0 à 3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	476	606			1 082
Titres de créances négociables	604	806			1 410
Total (1)	1 080	1 412	0	0	2 492
Valeur au bilan					2 492
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée		23 360	54 500	118 610	196 470
Total (1)	0	23 360	54 500	118 610	196 470
Valeur au bilan					196 470

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010				
	de 0 à 3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	1 200	400			1 600
Titres de créances négociables :	105 500	13 064			118 564
Total	106 700	13 464	0	0	120 164
Dettes rattachées					31
Valeur au bilan					120 195
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée		5 300	44 318	148 366	197 984
Total	0	5 300	44 318	148 366	197 984
Dettes rattachées					3 711
Valeur au bilan					201 695

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

Les garanties financières en risque présentées sont désormais limitées à la seule partie de la garantie couverte par la provision, le reliquat n'étant pas considéré comme en risque.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2011				
	de 0 à 3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Garanties financières données			1 508		1 508

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010				
	de 0 à 3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Garanties financières données			2 107		2 107

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. Rapport de gestion – chapitre Facteurs de risques)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

	31.12.2011			31.12.2010		
	Valeur marché		Montant	Valeur marché		Montant
	positive	négative	Notionnel	positive	négative	Notionnel
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Couverture de juste valeur	40 313	33 277	2 191 486	38 992	18 284	2 114 491
- Taux d'intérêt	40 313	33 277	2 191 486	38 992	18 284	2 114 491
Couverture de flux de trésorerie	0	0	0	0	0	0
- Taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0	0	0	0
Total instruments dérivés de couverture	40 313	33 277	2 191 486	38 992	18 284	2 114 491

3.5. Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion – chapitre Facteurs de risques)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle II ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle I).

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents ;
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées ;
- les fonds propres sur complémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Fonds propres de base (tier 1)	923	706
Fonds propres complémentaires (tier 2)	2	
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance		
Total des fonds propres prudentiels	925	706

En application de la réglementation, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2011, comme en 2010, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a répondu aux exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et Charges d'intérêts

	31.12.2011	31.12.2010
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Sur opérations avec les établissements de crédit	975	704
Sur opérations internes au Crédit Agricole	10 905	11 597
Sur opérations avec la clientèle	359 994	350 353
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	789	732
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 990	3 901
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	29 932	24 246
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Produits d'intérêts (1) (2)	407 585	391 533
Sur opérations avec les établissements de crédit	-42	-30
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-154 843	-156 202
Sur opérations avec la clientèle	-36 972	-39 879
Sur dettes représentées par un titre	-1 417	-615
Sur dettes subordonnées	-10 353	-10 689
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-26 844	-17 711
Autres intérêts et charges assimilées	-34	-28
Charges d'intérêts	-230 505	-225 154

(1) Dont 9.254 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2011 contre 10 295 milliers d'euros au 31 décembre 2010

(2) dont 8.681 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2011 contre 7 998 milliers d'euros au 31 décembre 2010

4.2. Commissions nettes

	31.12.2011			31.12.2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Sur opérations avec les établissements de crédit	557	-407	150	1 322	-263	1 059
Sur opérations internes au Crédit Agricole	31 558	-7 995	23 563	36 785	-9 110	27 675
Sur opérations avec la clientèle	49 095	-1 080	48 015	46 434	-1 182	45 252
Sur opérations de change	126	0	126	116	0	116
Sur opérations sur instruments dérivés à terme et autres opérations de hors bilan	3 608	-991	2 617	3 347	-872	2 475
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	98 073	-7 757	90 316	98 900	-7 124	91 776
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	6 822	-118	6 704	6 794	-108	6 686
Produits nets des commissions	189 839	-18 348	171 491	193 698	-18 659	175 039

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Dividendes reçus	0	0
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-4	-358
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	-687	97
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	162	162
(hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)		
Résultat de la comptabilité de couverture	0	2
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-529	-97

Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2011		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	2 509	-2 509	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1 418	-1 091	327
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	1 091	-1 418	-327
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	106 049	-106 049	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	58 335	-47 714	10 621
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	47 714	-58 335	-10 621
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie			
Total résultat de la comptabilité de couverture	108 558	-108 558	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	2 279	-2 277	2
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1 119	-1 158	-39
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	1 160	-1 119	41
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	79 286	-79 286	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	41 495	-37 791	3 704
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	37 791	-41 495	-3 704
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie			
Total résultat de la comptabilité de couverture	81 565	-81 563	2

4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Dividendes reçus	18 784	17 089
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	649	2 173
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-85	-843
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	0	-1 200
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	19 348	17 219

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

Les titres de participations suivants ont fait l'objet d'une dépréciation durable complémentaire au titre de 2011 :

- ICAUNA FINANCES : dotation pour 12 milliers d'euros,
- SACAM SANTEFFI : dotation pour 20 milliers d'euros
- SACAM FIRECA : dotation pour 4 milliers d'euros
- GIE CA INNOVE : dotation pour 48 milliers d'euros.

4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	0	0
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	0	0
Autres produits nets de l'activité d'assurance	0	0
Produits nets des immeubles de placement	495	663
Autres produits (charges) nets	1 490	-511
Produits (charges) des autres activités	1 985	152

4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Charges de personnel	-108 779	-106 473
Impôts et taxes	-7 922	-6 333
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-64 535	-64 141
Charges d'exploitation	-181 236	-176 947

Les charges générales d'exploitation intègrent les honoraires des commissaires aux comptes du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2011 est la suivante :

<i>(en milliers d'euros hors taxe)</i>	2011			2010
	Cabinet Ernst & Young	Cabinet Socodec	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	115	75	190	200
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	0	0	0	0
Total	115	75	190	200

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Dotations aux amortissements	-7 380	-7 126
- immobilisations corporelles	-7 343	-7 103
- immobilisations incorporelles	-37	-23
Dotations aux provisions pour dépréciation	59	150
- immobilisations corporelles	0	22
- immobilisations incorporelles	59	128
Total	-7 321	-6 976

4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-133 973	-90 858
Prêts et créances	-132 208	-89 195
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Autres actifs	-242	-893
Engagements par signature	-62	-509
Risques et charges	-1 461	-261
Reprises de provisions et de dépréciations	109 251	58 878
Prêts et créances	107 692	54 191
Autres actifs	5	128
Engagements par signature	661	1 047
Risques et charges	893	3 512
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-24 722	-31 980
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-4 275	-936
Récupérations sur prêts et créances amorties	1 634	1 060
Décotes sur crédits restructurés	-715	-594
Pertes sur engagements par signature	0	0
Autres pertes	-57	-26
Autres pertes nettes	-3 413	-496
Coût du risque	-28 135	-32 476

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-41	-326
Plus-values de cession	177	11
Moins-values de cession	-218	-337
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession	0	0
Moins-values de cession	0	0
Gains ou pertes sur autres actifs	-41	-326

4.10. Impôts

Charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Charge d'impôt courant	-51 693	-46 064
Charge d'impôt différé	5 617	2 064
Charge d'impôt de la période	-46 076	-44 000

Réconciliation taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31.12.2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	152 642	<i>Taux d'impôt théorique</i> 36,10%	55 104
Effet des différences permanentes		-3,82%	-5 825
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		0,00%	0
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		3,12%	4 760
Effet de l'imposition à taux réduit		-0,67%	-1 023
Effet des autres éléments		-4,55%	-6 940
		<i>Taux d'impôt constaté</i>	
Taux et charge effectif d'impôt		30,19%	46 076

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2011.

Au 31.12.2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	141 967	<i>Taux d'impôt théorique</i> 34,43%	48 879
Effet des différences permanentes		-3,62%	-5 144
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		0,00%	0
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		4,41%	6 263
Effet de l'imposition à taux réduit		-0,58%	-820
Effet des autres éléments		-3,65%	-5 178
		<i>Taux d'impôt constaté</i>	
Taux et charge effectif d'impôt		30,99%	44 000

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés sur la période, net d'impôts.

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
au 31.12.2011					
Variation de juste valeur		-7 464			-7 464
Transfert en compte de résultat		-208			-208
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				494	494
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)	0	-7 672	0	494	-7 178
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)					0
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (1)	0	-7 672	0	494	-7 178
au 31.12.2010					
Variation de juste valeur		-6 002			-6 002
Transfert en compte de résultat					0
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				-1 334	-1 334
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part du Groupe)	0	-6 002	0	-1 334	-7 336
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part minoritaire)					0
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (1)	0	-6 002	0	-1 334	-7 336

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31.12.2011	31.12.2010
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Montant brut	-7 744	-8 393
Impôt	72	1 057
Total net	-7 672	-7 336

5. Informations sectorielles

Information par secteur opérationnel

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour le pilotage du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources au secteur opérationnel identifié.

Le secteur opérationnel présenté dans le reporting interne, correspondant au métier du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et conforme à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A., est celui de « Banque de proximité en France ».

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, Banques centrales

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2011		31.12.2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	40 515		41 501	
Banques centrales	12 340	0	11 040	0
Valeur au bilan	52 855	0	52 541	0

6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	9 280	8 563
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	5 322	6 009
Valeur au bilan	14 602	14 572
Dont Titres prêtés	0	0

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Instruments dérivés de transaction	9 280	8 563
Valeur au bilan	9 280	8 563

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2010
Titres détenus à des fins de transaction	5 322	6 009
- Obligations et autres titres à revenu fixe	5 322	6 009
Valeur au bilan	5 322	6 009

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	6 537	4 815
Valeur au bilan	6 537	4 815

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Instruments dérivés	6 537	4 815
Valeur au bilan	6 537	4 815

Instruments dérivés de transaction

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2011			31.12.2010		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Obligations et autres titres à revenu fixe	186 376	13 200	-2 185	172 259	11 792	-258
Actions et autres titres à revenu variable	7 624	24	-161	35 832	499	-794
Titres de participation non consolidés	598 217	6 483	-94 409	582 902	8 718	-89 261
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	792 217	19 707	-96 755	790 993	21 009	-90 313
Impôts		-5 255	806		-4 882	361
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		14 452	-95 949		16 127	-89 952

La juste valeur des titres détenus sur la SAS rue La Boétie s'élève à 523 539 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 505 697 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Comme mentionné au point 1.3 sur les principes comptables du Groupe, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne a procédé au cours de l'exercice 2011 à un changement de calibrage de ses critères de dépréciation durable des titres SAS Rue la Boétie, afin de mieux refléter les caractéristiques spécifiques de ces titres.

Une indication objective de baisse prolongée est désormais constatée lorsque ces titres stratégiques ont été constamment en situation de moins-value latente au regard de leur valeur comptable sur les 10 dernières années (au lieu de 3 ans lors de l'arrêté précédent).

En l'absence de ce changement, le résultat de l'exercice 2011 net d'impôt aurait été inférieur de 86,2 millions d'euros, les gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente auraient été de - 9,7 millions d'euros au lieu de - 95,9 millions d'euros et il est à noter que les capitaux propres n'auraient pas été impactés (1 324 millions d'euros).

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	1 382	5 056
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	1 381	5 056
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>	0	0
Prêts subordonnés	268	2 406
Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Autres prêts et créances	0	0
Total (1)	1 650	7 462
Créances rattachées		3
Dépréciations	0	0
Valeur nette	1 650	7 465
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	10 741	143 586
Comptes et avances à terme	392 977	137 159
Prêts subordonnés	23 017	23 000
Total (1)	426 735	303 745
Créances rattachées		2 560
Dépréciations	0	0
Valeur nette	426 735	306 305
Valeur nette au bilan	428 385	313 770

(1) au 31 décembre 2011, les montants incluent les créances rattachées.

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	22 856	18 132
Autres concours à la clientèle	9 350 979	8 822 263
Prêts subordonnés	11 700	45 800
Titres non cotés sur un marché actif	3 383	3 353
Avances en comptes courants d'associés	44 251	128 164
Comptes ordinaires débiteurs	86 631	70 209
Total (1)	9 519 800	9 087 921
Créances rattachées		98 117
Dépréciations	-307 042	-327 707
Valeurs nettes au bilan	9 212 758	8 858 331

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

Au cours de l'année 2011, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a apporté 2.273.174 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 1.898.282 milliers d'euros en 2010. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a apporté :

- 1.330.155 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole s.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque Centrale Européenne, contre 1.139.129 milliers d'euros en 2010 ;

- 271.844 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole s.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 371.103 milliers d'euros en 2010 ;

- 213.787 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole s.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de refinancement de l'Habitat), contre 221.976 milliers d'euros en 2010 ;

- 457.388 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole s.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 166.074 milliers d'euros en 2010.

6.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers

	31.12.2010	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Utilisations	Autres mouvements	31.12.2011
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle	327 707		139 112	-115 742	-44 027	-8	307 042
<i>dont dépréc. Collectives et sectorielles</i>	105 045		61 536	-63 987			102 594
Titres détenus jusqu'à l'échéance	2 000						2 000
Actifs disponibles à la vente	10 197		85	-9		8	10 281
Autres actifs financiers	1 333		242	-72			1 503
Total des dépréciations des actifs financiers	341 237	0	139 439	-115 823	-44 027	0	320 826

	31.12.2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Utilisations	Autres mouvements	31.12.2010
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle	333 678		96 651	-63 098	-39 524		327 707
<i>dont dépréciations collectives</i>	95 965		17 593	-8 513			105 045
Titres détenus jusqu'à l'échéance	2 000						2 000
Actifs disponibles à la vente	9 353		844				10 197
Autres actifs financiers	581		894	-128	-14		1 333
Total des dépréciations des actifs financiers	345 612	0	98 389	-63 226	-39 538	0	341 237

6.7. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	997	2 837
dont comptes ordinaires créditeurs	709	430
Sous-total (1)	997	2 837
Dettes rattachées		2
Total	997	2 839
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	37	0
Comptes et avances à terme	5 821 021	5 685 224
Sous-total (1)	5 821 058	5 685 224
Dettes rattachées		15 568
Total	5 821 058	5 700 792
Valeur au bilan	5 822 055	5 703 631

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Comptes ordinaires créditeurs	2 105 367	2 053 782
Comptes d'épargne à régime spécial	30 866	30 740
Autres dettes envers la clientèle	1 286 549	893 898
Total (1)	3 422 782	2 978 420
Dettes rattachées		12 145
Valeur au bilan	3 422 782	2 990 565

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Effets publics et valeurs assimilées	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	122 684	106 458
Total	122 684	106 458
Dépréciations	-2 000	-2 000
Valeur nette au bilan	120 684	104 458

6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	1 082	1 600
Titres de créances négociables	1 410	118 564
Total (1)	2 492	120 164
Dettes rattachées		31
Valeur au bilan	2 492	120 195
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	196 470	197 984
Total (1)	196 470	197 984
Dettes rattachées		3 711
Valeur au bilan	196 470	201 695

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois.

Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a émis des Titres Subordonnés Remboursables présentés ci-après.

Les **Titres Subordonnés Remboursables** (TSR) émis par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel ou annuel.

Ils sont réalisés sur le marché français.

Le TSR se distingue de l'obligation classique en raison du rang contractuellement défini par la clause de subordination.

Dans le cas de Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et en cas de liquidation éventuelle, le remboursement des TSR interviendra après désintéressement des créances privilégiés et chirographaires, mais avant remboursement des prêts et titres participatifs accordés par l'émetteur. Les intérêts quant à eux ne font généralement pas l'objet de clause de subordination. Lorsque celle-ci existe elle se réfère à des événements hors du champ du contrôle de la société.

6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Impôts courants	0	19 752
Impôts différés	69 847	63 852
Total actifs d'impôt courants et différés	69 847	83 604
Impôts courants	5 655	46 935
Impôts différés	0	0
Total passifs d'impôt courants et différés	5 655	46 935

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2011		31.12.2010	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	97 451	26 288	84 576	19 186
Charges à payer non déductibles	3 089		2 164	
Provisions pour risques et charges non déductibles	65 803		59 887	
Autres différences temporaires	28 559	26 288	22 525	19 186
Impôts différés / Réserves latentes	755	2 071	358	1 896
Actifs disponibles à la vente	755	2 071	358	1 896
Couverture de flux de trésorerie	0	0	0	0
Effet de compensation	-28 359	-28 359	-21 082	-21 082
Total impôts différés	69 847	0	63 852	0

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Autres actifs	88 849	67 130
Comptes de stocks et emplois divers	129	407
Débiteurs divers	88 604	66 454
Comptes de règlements	116	269
Comptes de régularisation	141 135	81 246
Comptes d'encaissement et de transfert	85 038	34 566
Produits à recevoir	45 294	43 764
Charges constatés d'avance	1 083	1 526
Autres comptes de régularisation	9 720	1 390
Valeur nette au bilan	229 984	148 376

Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Autres passifs (1)	53 345	44 969
Comptes de règlements	945	1 502
Créditeurs divers	44 998	39 173
Versement restant à effectuer sur titres	7 402	4 294
Comptes de régularisation	120 488	101 010
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	1 458	6 823
Produits constatés d'avance	61 252	53 192
Charges à payer	55 926	37 957
Autres comptes de régularisation	1 850	3 038
Valeur au bilan	173 833	145 979

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.12. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31.12.2010	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2011
Valeur brute	5 230		795	-631			5 394
Amortissements et dépréciations	-630		-294	174			-750
Valeur nette au bilan	4 600	0	501	-457	0	0	4 644

(en milliers d'euros)	31.12.2009	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2010
Valeur brute	2 737		2 876	-383			5 230
Amortissements et dépréciations	-756		-100	226			-630
Valeur nette au bilan	1 981	0	2 776	-157	0	0	4 600

6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31.12.2010	Variation de périmètre	Augmentation	Diminutions	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2011
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	150 690		10 966	-4 939		-1	156 716
Amortissements et dépréciations	-78 381		-7 343	4 435		1	-81 288
Valeur nette au bilan	72 309	0	3 623	-504	0	0	75 428
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	5 031		92	-59		-1	5 063
Amortissements et dépréciations	-4 980		-37	59		1	-4 957
Valeur nette au bilan	51	0	55	0	0	0	106

(en milliers d'euros)	31.12.2009	Variation de périmètre	Augmentation	Diminutions	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2010
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	146 128		9 281	-4 719			150 690
Amortissements et dépréciations	-75 739		-7 103	4 461			-78 381
Valeur nette au bilan	70 389	0	2 178	-258	0	0	72 309
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	6 072		18	-1 059			5 031
Amortissements et dépréciations	-6 001		-23	1 044			-4 980
Valeur nette au bilan	71	0	-5	-15	0	0	51

6.14. Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2010	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mvts	31.12.2011
Risques sur les produits épargne logement (1)	11 350				-1 870			9 480
Risques d'exécution des engagements par signature (2)	2 107		62		-661			1 508
Risques opérationnels (3)	15 153		704	-13	-1 289			14 555
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (4)	891		21	-91	-47			774
Litiges divers (5)	2 913		1 076	-77	-829			3 083
Participations (6)	0		152					152
Autres risques (7)	15 155		6 501	-2 388	-33			19 235
Total	47 569	0	8 516	-2 569	-4 729	0	0	48 787

(en milliers d'euros)	31.12.2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mvts	31.12.2010
Risques sur les produits épargne logement (1)	12 180		4 760		-5 590			11 350
Risques d'exécution des engagements par signature (2)	2 646		509		-1 047			2 107
Risques opérationnels (3)	17 617		2 968	-2 190	-3 242			15 153
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (4)	812		339	-259				891
Litiges divers (5)	2 513		866	-261	-204			2 913
Participations (6)	0							0
Autres risques (7)	7 658		10 421	-816	-2 109			15 155
Total	43 426	0	19 863	-3 526	-12 192	0	0	47 569

Commentaires :

(1) Voir note ci-après

(2) Provisions liées à l'exécution des engagements de financement et de garanties données

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement. Elle s'appuie sur des outils développés dans le cadre de la mise ne place du nouveau ratio Bâle II, permettant de recenser et de qualifier les risques opérationnels.

(4) Provisions constituées pour faire face aux engagements de l'entreprise vis-à-vis des membres de son personnel. Sont notamment constatés sous cette rubrique les avantages à long terme (médailles du travail pour 774 milliers d'euros).

(5) Provisions destinées à couvrir les risques juridiques (procédures judiciaires avec la clientèle).

(6) Provisions couvrant des risques sur participation au-delà de la valeur des titres détenus

(7) Provisions constituées pour couvrir les risques et charges divers, comprenant notamment une provision pour charge d'intérêts sur les dépôts à terme à taux progressif pour 18 246 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Provision épargne logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Ancienneté de moins de 4 ans	400 000	357 697
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 113 000	1 093 990
Ancienneté de plus de 10 ans	481 000	461 510
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 994 000	1 913 197

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.
Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011 et à fin novembre 2010 pour les données au 31 décembre 2010 et hors prime d'état.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Plans d'épargne-logement :	16 458	21 302
Comptes épargne-logement :	95 245	101 870
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	111 703	123 172

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Ancienneté de moins de 4 ans	1 480	1 648
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 028	950
Ancienneté de plus de 10 ans	6 972	8 750
Total provision au titre des contrats épargne-logement	9 480	11 348

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

En milliers d'euros	31.12.2010	Dotations	Reprises	Autres mvts	31.12.2011
Plans d'épargne-logement :	9 700		-1 700	0	8 000
Comptes épargne-logement :	1 650		-170		1 480
Total provision au titre des contrats épargne-logement	11 350	0	-1 870	0	9 480

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.15. Capitaux propres

➤ Composition du capital au 31 décembre 2011

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse Régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse Régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01.01.2011	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31.12.2011
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 842 570	321 548	0	2 164 118
Dont part du Public	0	321 548	0	321 548
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 842 570	0	0	1 842 570
Parts sociales	5 527 637	4	-321 552	5 206 089
Dont 90 Caisses Locales	5 527 590		-321 548	5 206 042
Dont 17 administrateurs de la CR et autres détenteurs	45	4	-4	45
Dont Crédit Agricole S.A.	2	0	0	2
TOTAL	7 370 207	321 552	-321 552	7 370 207

La valeur nominale des titres est de 15,25 € et le montant total du capital est 112.396 milliers d'euros.

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net
2008	2,85	0,69
2009	3,18	0,59
2010	3,61	0,52
Prévu 2011	3,71	0,56

➤ Dividendes

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 11 831 milliers d'euros en 2011.

➤ Affectation du résultat et fixation du dividende 2011

Proposition de dividendes

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2011 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du Crédit Agricole de Champagné-Bourgogne du 28 mars 2012.

Le texte de la résolution est le suivant :

« Il est précisé que le résultat net de l'exercice 2011, s'élève à 91 133 208,47 euros.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat comme suit :

au titre des intérêts aux parts sociales	2 932 683,09 €
au titre des dividendes à verser aux Certificats Coopératifs d'Associés	8 028 877,78 €
à la Réserve Légale pour les $\frac{3}{4}$ du solde	60 128 735,70 €
à la réserve facultative	20 042 911,90 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les rémunérations suivantes avaient été versées au titre des trois exercices précédents :

- 9 044 668,15 € au titre de l'exercice 2008,
- 9 138 505,86 € au titre de l'exercice 2009,
- 9 500 898,18 € au titre de l'exercice 2010,

intégralement éligibles conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, étant précisé que seuls les sociétaires personnes physiques résidant en France peuvent bénéficier de cette réfaction. »

6.16. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

	31.12.2011					
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Caisse, banques centrales		52 855				52 855
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		39	196	5 438	8 929	14 602
Instruments dérivés de couverture		428	1 691	19 078	19 116	40 313
Actifs financiers disponibles à la vente	635 386	11	9 651	12 893	134 276	792 217
Prêts et créances sur les établissements de crédit		79 614	10 994	43 851	293 925	428 385
Prêts et créances sur la clientèle		906 324	1 048 460	3 115 705	4 142 269	9 212 758
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	28 407					28 407
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		4 101	8 395	88 605	19 583	120 684
Total actifs financiers par échéance	663 793	1 043 372	1 079 387	3 285 570	4 618 098	10 690 221
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		39	196	2 075	4 227	6 537
Instruments dérivés de couverture		657	6 414	19 087	7 119	33 277
Dettes envers les établissements de crédit	37	1 412 080	1 420 013	1 693 592	1 296 333	5 822 055
Dettes envers la clientèle		2 221 356	56 772	836 789	307 865	3 422 782
Dettes représentées par un titre		1 080	1 412			2 492
Dettes subordonnées			23 360	54 500	118 610	196 470
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	34 148					34 148
Total passifs financiers par échéance	34 185	3 635 212	1 508 167	2 606 043	1 734 154	9 517 761

	31.12.2010					
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Caisse, banques centrales		52 541				52 541
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		1 004	429	6 354	6 785	14 572
Instruments dérivés de couverture		1 307	3 112	15 131	19 442	38 992
Actifs financiers disponibles à la vente	630 925	2 007	800	17 760	139 501	790 993
Prêts et créances	29 761	1 001 061	1 097 945	3 167 066	3 876 268	9 172 101
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (1)	11 044					11 044
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		1 886	75 616	26 956		104 458
Total actifs financiers par échéance	671 730	1 059 806	1 177 902	3 233 267	4 041 996	10 184 701
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		5	429	484	3 897	4 815
Instruments dérivés de couverture			1 101	12 848	4 335	18 284
Dettes envers les établissements de crédit	2 406	1 149 586	1 373 978	1 891 567	1 286 094	5 703 631
Dettes envers la clientèle		2 136 485	41 124	554 894	258 062	2 990 565
Dettes représentées par un titre		106 726	13 469			120 195
Dettes subordonnées			5 460	44 484	151 751	201 695
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (1)	27 406					27 406
Total passifs financiers par échéance	29 812	3 392 802	1 435 561	2 504 277	1 704 139	9 066 591

(1) Les écarts de réévaluation jusque là affectés en « ≤ 3 mois » ont été réaffectés dans la colonne « indéterminé ».

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Salaires et traitements (1)	-54 889	-54 461
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-6 225	-5 971
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-1 920	-1 524
Autres charges sociales	-21 920	-21 017
Intéressement et participation	-15 310	-14 638
Impôts et taxes sur rémunérations	-8 515	-8 862
Total charges de personnel	-108 779	-106 473

(1) dont :

- indemnités liées à la retraite pour 884 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 867 milliers d'euros au 31 décembre 2010
- médailles du travail pour 91 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 129 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

7.2. Effectif

	31.12.2011	31.12.2010
France	1 757	1 741
Etranger	0	0
Total	1 757	1 741

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2011	31.12.2010
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/n-1	21 923	20 764
	Coût des services rendus sur la période	1 402	1 479
	Coût financier	832	1 046
	Cotisations employés		
	Modifications, réductions et liquidations	183	
	Variation de périmètre		
	Prestations versées (obligatoire)	-1 824	-2 922
	(Gains) / pertes actuariels	-241	1 556
	Dette actuarielle au 31/12/n	22 275	21 923

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2011	31.12.2010
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	1 403	1 479
	Coût financier	832	1 046
	Rendement attendu des actifs sur la période	-743	-687
	Amortissement du coût des services passés	23	26
	Gains / (pertes) actuariels nets		
	Amortissement des gains / (pertes) générés par modifications, réductions et liquidations de régime		
		Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 515

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2011	31.12.2010
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	21 672	20 857
	Rendement attendu des actifs	743	687
	Gains / (pertes) actuariels	511	-479
	Cotisations payées par l'employeur	1 160	3 530
	Cotisations payées par les employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre	183	
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations payées par le fonds	-1 824	-2 922
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	22 445	21 672	

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2011	31.12.2010
Position nette	Dettes actuarielles fin de période	-22 275	-21 923
	Coût des services passés (modification de régime) non reconnus	228	251
	Juste valeur des actifs fin de période	22 445	21 672
	Position nette (passif) / actif fin de période	398	1

Eléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (montants en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Écarts actuariels générés sur les régimes d'avantage postérieurs à l'emploi	-752	2 035
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFR)	0	0
Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année	-752	2 035
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	1 199	1 952

Information sur les actifs des régimes	31.12.2011	31.12.2010
Composition des actifs		
-% d'obligations	84%	83%
-% d'actions	9%	10%
-% autres actifs	7%	7%

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31.12.2011	31.12.2010
Taux d'actualisation	4,9%	3,8%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	3,5%	3,5%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	3,5%	3,5%
Taux attendus d'augmentation des salaires	2 à 5%	2 à 5%

Au 31 décembre 2011, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3,18%
- une variation de moins 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 3,42%.»

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne a souscrit des polices d'assurance en couverture de ses engagements, dont les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles.

Définition : Une police d'assurance éligible est une police d'assurance émise par une compagnie d'assurance qui n'est pas une partie liée à l'entreprise présentant les états financiers, si les produits des contrats d'assurance :

- peuvent être utilisés uniquement pour payer ou attribuer des avantages au personnel dans le cadre d'un régime à prestations définies ;
- sont hors de portée des créanciers de l'entreprise présentant les états financiers (même en cas de faillite) et ne peuvent pas être restituées à l'entreprise présentant les états financiers, à moins que :
 - les produits restitués correspondent à un excédent d'actifs non nécessaires pour satisfaire toutes les obligations couvertes par le contrat d'assurances ; ou
 - les produits sont restitués à l'entreprise présentant les états financiers en remboursement des avantages déjà payés par elle au personnel.

7.5. Autres avantages sociaux

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne complète la rémunération variable collective par la mise en place d'accords de participation et d'intéressement. La participation est déterminée conformément aux dispositions légales en vigueur. L'enveloppe d'intéressement globale, intégrant la participation, est basée sur le résultat net bilan hors les plus et moins-values sur les titres de participation.

Les provisions constituées par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne au titre des engagements sociaux relatifs à la médaille du travail s'élevaient à 774 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2011.

7.6. Rémunérations des dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice, à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et aux Directeurs généraux, s'élève à 1 136 milliers d'euros.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés	31.12.2011	31.12.2010
Engagements de financement	1 696 270	1 587 173
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	100 000	0
. Engagements en faveur de la clientèle	1 596 270	1 587 173
Ouverture de crédits confirmés	1 189 096	1 185 617
- <i>Ouverture de crédits documentaires</i>	2 734	2 216
- <i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	1 186 362	1 183 401
Autres engagements en faveur de la clientèle	407 174	401 556
Engagements de garantie	614 726	200 878
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	417 924	28
Engagement d'ordre du Crédit Agricole (1)	417 924	
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	0	0
Autres garanties	0	28
. Engagements d'ordre de la clientèle	196 802	200 850
Cautions immobilières	13 459	9 466
Garanties financières	110 601	81 782
Autres garanties d'ordre de la clientèle	72 742	109 602
Engagements reçus	31.12.2011	31.12.2010
Engagements de financement	825 514	770 264
. Engagements reçus d'établissements de crédit	825 514	770 264
. Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	2 589 706	2 324 548
. Engagements reçus d'établissements de crédit	309 220	315 200
. Engagements reçus de la clientèle	2 280 486	2 009 348
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	287 165	190 149
Autres garanties reçues	1 993 321	1 819 199

(1) Garantie Switch en faveur de Crédit Agricole SA mise en place le 23 décembre 2011.

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par le Crédit agricole de Champagne-Bourgogne et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre son activité.

Les engagements de financements reçus d'établissements de crédits sont constitués des accords de refinancement interne au Crédit Agricole par Crédit Agricole SA à la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne, réalisés dans le cadre de la gestion de la liquidité.

9. Reclassements d'instruments financiers

Comme les exercices précédents, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'a pas opéré en 2011 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

	31.12.2011		31.12.2010	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	428 385	428 385	313 770	316 164
Prêts et créances sur la clientèle	9 212 758	10 960 743	8 858 331	9 141 353
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	120 684	119 870	104 458	106 472
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	5 822 055	5 983 680	5 703 631	5 857 018
Dettes envers la clientèle	3 422 782	3 396 802	2 990 565	2 990 564
Dettes représentées par un titre	2 492	2 476	120 195	120 195
Dettes subordonnées	196 470	197 860	201 695	201 847

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers :

soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée. La valeur des immeubles de placement est, quant à elle, estimée « à dire d'expert ».

En outre, il est à noter que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

➤ Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

	Total 31.12.2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	9 280	0	9 280	0
Instruments dérivés	9 280		9 280	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	5 322	0	5 322	0
Titres à la juste valeur par résultat sur option	5 322	0	5 322	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 322		5 322	
Actifs financiers disponibles à la vente	792 217	10 542	781 675	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	186 376	10 542	175 834	
Actions et autres titres à revenu variable	605 841		605 841	
Instruments dérivés de couverture	40 313		40 313	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	847 132	10 542	836 590	0
<i>(en milliers d'euros)</i>				
	Total 31.12.2010	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	8 563	0	8 563	0
Instruments dérivés	8 563		8 563	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	6 009	0	6 009	0
Titres à la juste valeur par résultat sur option	6 009	0	6 009	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 009		6 009	
Actifs financiers disponibles à la vente	790 993	12 257	778 736	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	172 259	12 257	160 002	
Actions et autres titres à revenu variable	618 734		618 734	
Instruments dérivés de couverture	38 992		38 992	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	844 557	12 257	832 300	0

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

	Total 31.12.2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	6 537	0	6 537	0
Instruments dérivés	6 537		6 537	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	33 277		33 277	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	39 814	0	39 814	0

	Total 31.12.2010	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 815	0	4 815	0
Instruments dérivés	4 815		4 815	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	18 284		18 284	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	23 099	0	23 099	0

➤ **Changements de modèles de valorisation**

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'a pas opéré de transferts significatifs entre les différents niveaux.

➤ **Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3**

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne ne détient pas d'instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3.

11. Événements postérieurs à la clôture

Aucun élément particulier n'est à signaler.

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2011

SOCIETES MERES	ADRESSES	
Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne	269 faubourg Cronsels	10000 TROYES
Caisse Locales de :		
AIGNAY LE DUC	Place de l'Eglise	21510 AIGNAY LE DUC
AILLANT SUR THOLON	17, grande rue Saint Antoine	89110 AILLANT SUR THOLON
AIX EN OTHE	22, rue Pierre Brossolette	10160 AIX EN OTHE
ANCY LE FRANC	8, grande rue	89160 ANCY LE FRANC
ARCIS VAL D'AUBE	2, rue de Troyes	10700 ARCIS SUR AUBE
ARNAY-BLIGNY	1, Place du Crauelin	21230 ARNAY LE DUC
AUXERRE	82, rue du Temple	89006 AUXERRE
AUXONNE	48, rue Antoine Masson	21130 AUXONNE
BAIGNEUX LES JUIFS	1, rue Docteur Robert	21400 CHATILLON SUR SEINE
BAR SUR AUBE	36, rue Thiers	10200 BAR SUR AUBE
BAR SUR SEINE	Faubourg de Champagne	10110 BAR SUR SEINE
BARROIS-VALLAGE	35, rue Aristide Briand	52300 JOINVILLE
BASSE YONNE	7, avenue de la Gare	89340 VILLENEUVE LA GUYARD
BEAUNE	41, rue d'Alsace	21200 BEAUNE
BEZE ET VINGEANNE	1, rue des Tanneries	21310 MIREBEAU SUR BEZE
BOUILLY	rue du bois	10320 BOUILLY
BOURBONNE LES BAINS	32, rue Vellonne	52400 BOURBONNE LES BAINS
BOURMONT	76, faubourg de France	52150 BOURMONT
BREVIANDES	92, avenue du Général Leclerc	10450 BREVIANDES
BRIENON	Place Emile Blondeau	89210 BRIENON SUR ARMANCON
CHABLIS	4, place du Général de Gaulle	89800 CHABLIS
CHALINDREY	27, rue de la République	52600 CHALINDREY
CHARNY	4, rue André Martin	89120 CHARNY
CHAUMONT	4, place Goguenheim	52000 CHAUMONT
CLEFMONTIGNY	15, place Charles Cornevin	52140 MONTIGNY LE ROI
COURSON LES CARRIERES	13, place du Château	89560 COURSON LES CARRIERES
DES TILLES	1, rue Jean Jaurès	21120 IS SUR TILLE
DES TROIS PROVINCES	39, rue de Champagne	52250 LONGEAU
DES TROIS VALLEES	place Briard	89500 VILLENEUVE SUR YONNE
DIJON	12, place du 30 Octobre	21000 DIJON
DIJON CENTRE	2, rue Musette	21000 DIJON
DIJON EST	23, place de la Liberté	21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
DIJON OUEST	96 bis, avenue Victor Hugo	21000 DIJON
DU SENONAIS	1, boulevard Maupéou	89100 SENS
ESSOYES	4, place de la Mairie	10360 ESSOYES
ESTISSAC	24, rue de la République	10190 ESTISSAC
FAYL LAFERTE	7, place de la Mairie	52500 FAYL BILLOT
GALLIENI	57, avenue Galliéni	10300 SAINTE SAVINE
GENLIS	7, avenue de la Gare	21110 GENLIS
GEVREY CHAMBERTIN	9, rue des Baraques	21220 GEVREY CHAMBERTIN
HAUTE COTE D'OR	1, rue docteur Robert	21400 CHATILLON SUR SEINE
JOIGNY	7, rue Roger Varrey	89300 JOIGNY
LAIGNES	rue Porte de la Croix	21330 LAIGNES
LES RICEYS	29, rue du Général de Gaulle	10340 LES RICEYS
LIERNAIS-SAULIEU	5, place des Terreaux	21210 SAULIEU
LUSIGNY-EUROPE	30, rue Georges Clémenceau	10270 LUSIGNY SUR BARSE
MIGENNES	4-6, rue Roger Salengro	89400 MIGENNES
MONTBARD	12, rue Carnot	21500 MONTBARD
MONTIER EN DER	6, rue Notre Dame	52220 MONTIER EN DER
NOGENT EN BASSIGNY	1, place Charles de Gaulle	52800 NOGENT EN BASSIGNY
NOGENT SUR SEINE	6, rue des Fossés	10400 NOGENT SUR SEINE
NOLAY	52, rue de la République	21340 NOLAY
NORD EST AUBOIS	21, boulevard Napoléon	10500 BRIENNE LE CHÂTEAU
NOYERS SUR SEREIN	Place de l'Hôtel de Ville	89310 NOYERS SUR SEREIN
NUITS SAINT GEORGES	2, rue Thurot	21700 NUITS SAINT GEORGES
PAYS D'ARMANCE	16, boulevard des Grands Fossés	10130 ERVY LE CHATEL
PAYS D'OTHE ET VALLEE DE LA VANNE	00, rue de la République	89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE
PINEY	22, rue des Frères Hubert	10220 PINEY
PLATEAU DE LANGRES	24, place Diderot	52200 LANGRES

SOCIETES MERES	ADRESSES	
POISSONS	24, 35, rue Aristide Briand	52300 JOIVILLE
PONT SAINTE MARIE	2, avenue Jean Jaurès	10150 PONT SAINTE MARIE
PONT SUR YONNE	23, place Eugène Petit	89140PONT SUR YONNE
PONTAILLER SUR SAONE	4, place de l'Eglise	21270 PONTAILLER SUR SAONE
POUILLY EN AUXOIS	Place de la Libération	21320 POUILLY EN AUXOIS
PRECY SOUS THIL	12, rue de l'Hôtel de Ville	21390 PRECY SOUS THIL
PUISAYE VAL DE LOING	Place Chataigner	89220 BLENEAU
RIVES DE LA BLAIZE	8, rue Paul Claudel	52130 WASSY
ROMILLY SUR SEINE	64-66, rue Gornet Boivin	10100 ROMILLY SUR SEINE
SAINT DIZIER	17, avenue de la République	52100 SAINT DIZIER
SAINT FLORENTIN FLOGNY	Place Edmond Verollot	89600 SAINT FLORENTIN
SAINT JEAN DE LOSNE	place de la Délibération	21170 SAINT JEAN DE LOSNE
SAINT MARTIN	1, avenue Marie de Champagne	10000 TROYES
SAINT SAUVEUR	Place du Marché	89520 SAINT SAUVEUR EN PUISAYE
SAINT SEINE L'ABBAYE	rue Saunois	21440 SAINT SEINE L'ABBAYE
SAINT VALERIEN	69, rue de la République	89150 SAINT VALERIEN
SELONGEY	8, rue de la Patenée	21260 SELONGEY
SEMUR EN AUXOIS	34 bis, rue de la Liberté	21140 SEMUR EN AUXOIS
SEREIN	1, place de la Fontaine	89440 L'ISLE SUR SEREIN
SEURRE	39 bis, rue de la République	21250 SEURRE
SOMBERNON	Place Bénigne Fournier	21540 SOMBERNON
TONNERRE	5, rue du pont	89700 TONNERRE
TOUCY	6, place des Frères Genet	89130 TOUCY
TROYES CENTRE	28, 30 rue Turenne	10000 TROYES
VALLEES AUBE AUJON	2, rue Penthhièvre	52120 CHÂTEAUVILLAIN
VENAREY LES LAUMES	4, avenue de Dijon	21150 LES LAUMES
VENDEUVRE	4, avenue de l'Armée Leclerc	10140 VENDEUVRE SUR BARSE
VERMENTON	19, route nationale	89270 VERMENTON
VEZELAY-MORVAN	6, route de Lyon	89200 AVALLON
VILLENAUXE	5, rue de la Gare	10370 VILLENAUXE LA GRANDE
VITTEAUX	Place Aristide Briand	21350 VITTEAUX

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implan- tation	Méthode de consolidation	% de contrôle		% d'intérêt	
			31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010
SEQUANA	France	Globale	99,96895 %	99,94444 %	99,96895 %	99,94444 %